

Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne
Rapport de la commission technique

Préavis n° 04 / 2021

Travaux de réhabilitation de la route des Chaffeises
et du Burenos et des infrastructures

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,
ont participé le 25 mai 2020 à la séance de présentation du Préavis 04 / 2021

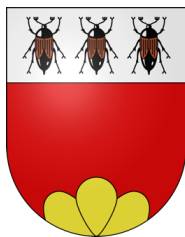
Pour le bureau du Conseil Communal : Monsieur le Président Olivier Guignard

Pour la Municipalité :
Madame la Syndique Nathalie Greiner
Monsieur le Municipal Philippe Michelet
Monsieur le Municipal Jean-Claude Favre

Pour le bureau technique
de la Commune : Monsieur le chef de service Dominique Gamboni

Pour la commission des finances :
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Bolay
Madame la conseillère Hannah Grossenbacher
Madame la conseillère Amélie Ramoni
Monsieur le conseiller Michel Henchoz
Monsieur le conseiller Christian Marrel

Pour la commission technique :
Madame la conseillère Sarah Brändle
Monsieur le conseiller Hélder da Silva
Monsieur le conseiller Damien Cuhe



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne Rapport de la commission technique

Préambule

Ce préavis fait suite au préavis 01 / 2017 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité » accepté par le Conseil communal dans sa séance du 16 février 2017.

Dans ce préavis était mentionné la remarque suivante : « Dans le but de maîtriser les investissements et, par-là, l'endettement de la commune, la Municipalité a décidé de différer la réalisation des travaux sur les routes du Burenos et des Chaffeises ne présentant pas un caractère d'urgence suffisant ».

Suite aux études menées durant l'année 2016 le projet définitif a débouché sur la mise en soumission des travaux selon la procédure sur les marchés publics. Les travaux projetés sont par conséquent le complément de la soumission aux travaux réalisés sur la RC 773.

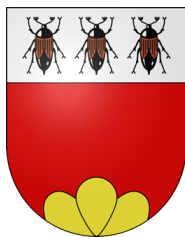
Initialement les travaux étaient envisagés dès 2022. À la suite du retrait de partenaires dans le projet, les travaux deviennent exclusivement communaux. En effet la Ville de Lausanne renonce à la pose de conduite de gaz dans la route des Chaffeises et du Burenos. Les Commune de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont renoncés également à l'installation de mini-hydraulique suite aux oppositions et à un changement de lois.

Devant l'état de la colonne d'eau potable (rte des Chaffeises), la Municipalité a décidé de débiter les travaux d'assainissements de ce tronçon dès que possible.

Présentation du préavis

Ce préavis comprend les points de travaux suivants :

1. Réhabilitation de la route
Les travaux prévus sont un renforcement de la chaussée par le renouvellement du tapis bitumineux voire de la fondation de celle-ci.
Il est prévu également la pose d'un drainage à l'amont de la chaussée dans le secteur de la limite entre la route du Burenos et la route des Chaffeises.
2. Remplacement des collecteurs
L'exutoire d'eaux claires dans la Paudèze situé près du chemin du Stand, sera remplacé par deux nouveaux exutoires dans le but de réduire l'érosion des berges de la Paudèze.
Les tronçons de collecteurs d'eaux usées ou d'eaux claires en mauvais état seront remplacés.
3. Remplacement de la conduite d'eau potable
La conduite d'eau potable actuelle est en très mauvaise état et a déjà fait l'objet de multiples réparations urgentes pour des coûts importants, de ce fait elle sera remplacée sur toute la longueur de la route des Chaffeises.



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne Rapport de la commission technique

4. Éclairage public

La municipalité souhaite moderniser l'éclairage public sur l'entier des secteurs touchés par les travaux. L'intervention consistera au remplacement de 67 têtes d'éclairage par un modèle à LED avec gestion programmable de l'intensité.

Le remplacement des mâts n'est pas prévu sauf si défectueux.

5. Ligne TL

Les travaux de réaménagement des arrêts TL sont prévus selon les directives des TL.

6. Pont de la Paudèze

La réfection projetée comprend la démolition complète des garde-corps, de la chaussée, des trottoirs et des dispositifs d'étanchéité jusqu'au tablier structurel, ainsi que le remplacement à neuf des éléments précités. En outre, diverses interventions nécessaires sur les culées et la structure du pont seront également effectuées.

Avec les travaux cités ci-avant, la Municipalité souhaite également revoir les points suivants :

- **Régime de 30 km/h**

De nombreux riverains souhaitent que la route du Burenos soit mise en régime de 30 km/h et ont remis à cet effet une pétition à la Municipalité.

Un contact a été pris avec la Direction générale de la mobilité et des routes du canton, afin d'initier la démarche devant déboucher sur la mise en place du régime 30 km/h.

Ce Service exige une étude afin de déposer le dossier devant une commission cantonale chargée de statuer.

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour entreprendre les démarches auprès des instances cantonales afin d'obtenir la mise en place d'un régime de 30 km/h.

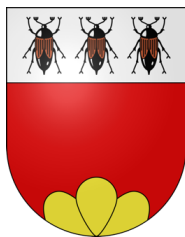
C'est donc la DGMR (Direction générale de la mobilité des routes) qui prendra la décision finale, non seulement sur le fond, mais aussi le tronçon concerné.

- **Protection contre le bruit**

- Pose d'un revêtement bitumineux à faible émission de bruit dont le but est de réduire la nuisance provoquée par le roulement des véhicules

- Mise en régime 30 km/h de la rte du Burenos et du ch. des Grands-Champs

A ce stade, il n'est pas prévu d'intervention sur notre réseau électrique toutefois une réserve financière est incorporée pour y faire face.



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne Rapport de la commission technique

Analyse

Le 26 avril 2021, la commission technique ad hoc a participé avec la commission des finances à la séance de présentation de la Municipalité. Lors de cette séance la commission a demandé certains éclaircissements à nos autorités, ainsi qu'au service technique en charge du préavis. A la fin de cette présentation, notre commission a reçu un dossier complet, muni des devis et plan relatif aux travaux.

Après une analyse personnelle de chaque membre de la commission technique, nous nous sommes réunis afin d'étudier le dit préavis. Cette première analyse a soulevé plusieurs questions et remarques que nous avons transmises à la commune. Une réponse détaillée du responsable technique nous est parvenue mais nous avons tout de même souhaité à nouveau rencontrer nos autorités.

En date du 11 mai 2021, accompagnée de Monsieur Jean-Pierre Bolay, Président de la CoFin, nous avons participé à une séance de questions-réponses avec Madame La Syndique Nathalie Greiner et Monsieur le Municipal Philippe Michelet. Lors de cet entretien nous avons pu poser les questions qui restaient en suspens à la suite de notre première analyse.

Dès lors, nous sommes en mesure d'apporter une analyse de bonne qualité concernant le préavis.

1 Réhabilitation de la route :

La rénovation des routes des Chaffeises et du Burenos sont à notre sens indispensable du fait de la vétusté des infrastructures routières et techniques de ces deux tronçons. Les variations du terrain ainsi que son instabilité rendent cette réhabilitation plus complexe que d'ordinaire et avec des incertitudes lors des travaux de génie civil. Une marge financière est donc prévue pour palier à ces éventuelles consolidations du tronçon routier. Le service technique pourra s'appuyer sur sa connaissance du terrain, la présence d'un géotechnicien et les études géotechnique préalables du territoire de Belmont.

L'ensemble de la chaussée ainsi que la géométrie de plusieurs virages seront revus dans le contexte de ces travaux. Ainsi le virage au nord de la route du Burenos et au croisement avec le chemin du Pâquis, fera l'objet d'une attention particulière et sa géométrie s'en trouvera modifiée, afin de permettre une meilleure circulation du trafic.

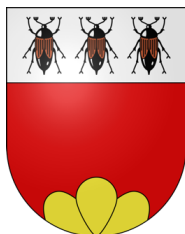
2 Remplacement des collecteurs :

Les tronçons de collecteurs d'eaux usées ou d'eaux claires sont en mauvais état et nécessitent un remplacement immédiat. Ce préavis prévoit également l'installation de deux exutoires afin de réduire la puissance de rejet de l'eau dans le Paudèze. L'association de ces travaux avec la réhabilitation de des routes des Chaffeises et du Burenos nous semble une solution totalement adéquate.

3 Remplacement de la conduite d'eau potable :

La conduite d'eau potable se trouvant sous la route des Chaffeises doit être remplacée au vu de son mauvais état général.

Nous vous rendons attentif que ces travaux sont prévus afin de palier à la vétusté et afin d'éviter des travaux d'urgence dont les coûts sont surfacturés.



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne Rapport de la commission technique

4 Éclairage public :

Au vu des travaux à effectuer sur tout le tronçon Chaffeises – Burenos, prévoir une modernisation de l'éclairage public nous paraît également opportun. Les économies d'énergie qu'apporteront ces nouveaux éclairages sont à saluer. La possibilité de configuration à distance de ces éclairages, couplée avec la réduction de l'intensité lumineuse, fournira une nouvelle adaptabilité en fonction des conditions d'implantation et d'utilisation.

5 Ligne TL :

Voilà où le bât blesse dans ce préavis... La fréquentation de la ligne du 49 des TL qui dessert depuis le centre de Pully les quartiers des Chaffeises, Travers-Banc, Burenos, Grand-Clos, Grand Champs, Mont-de-Lavaux et Pâquis est en constante augmentation de fréquentation. Les TL souhaitent à moyen terme remplacer les minibus actuels, par des minibus à plus grande capacité (longueur des véhicules de 8.5 m à 10.5 m). Pour ce faire, une étude de faisabilité a été faite par les TL et il s'avère que les gabarits des routes empruntés par cette ligne sont trop étroites. Il nous paraît démesuré de répondre à toutes les exigences des TL en élargissant, par exemple, de manière disproportionnée le tracé sur cette ligne. Une solution alternative devra être trouvée par les TL, en collaboration avec nos autorités, afin d'absorber au mieux l'augmentation du nombre d'utilisateurs de la ligne 49.

Ce préavis prévoit une réhabilitation des arrêts de cette ligne, situés sur les routes des Chaffeises et du Burenos, afin de sécuriser au mieux la prise en charge et la descente des usagers.

6 Pont sur la Paudèze :

Situé à l'extrémité sud de Chaffeises, ce pont enjambant la Paudèze permet de relier, la commune de Pully à celle de Belmont-sur-Lausanne.

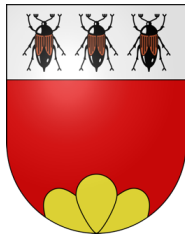
Construit en 1975, en remplacement d'un ancien ouvrage en maçonnerie datant du XIX^{ème} siècle, ce pont présente d'importants signes de vieillissement.

La réfection projetée comprend la démolition complète des garde-corps, de la chaussée, des trottoirs et des dispositifs d'étanchéité jusqu'au tablier structurel, ainsi que le remplacement à neuf des éléments précités. En outre, diverses interventions nécessaires sur les murs de soutènement au nord (Commune de Belmont) doivent être effectués.

Cet ouvrage est la propriété des deux communes et ses frais d'entretien se répartiront à hauteur de 50 % chacune.

Selon notre analyse, il sera judicieux de planifier la réfection du pont en même temps que les travaux envisagés en amont de celui-ci.

Selon les indications de notre Municipalité, ces travaux seront effectués en même temps que la partie Burenos (étape 2022) et en simultané avec la réhabilitation de l'arrêt TL Chaffeises.



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne Rapport de la commission technique

Ce préavis 4/2021 prend aussi en compte les deux points suivants, à savoir :

- **Régime de 30 km/h**
- **Protection contre le bruit**

Concernant ces deux points, la commission technique reste sur sa faim et n'a aucune certitude à vous apporter dans ce rapport. En effet, si vous nous accorder encore un peu de votre attention, nous nous permettons de revenir sur ces deux points.

Régime de 30 km/h :

Commençons par le début. Les seules routes communales ayant encore un régime de 50 km/h sont les routes situées entre les Chaffeises sud et le Burenos nord. La route des Chaffeises ne pourra certainement pas correspondre aux critères nécessaires pour passer au régime des 30km/h. Seule la partie nord, Burenos, Grand-Clos, Grand Champs et Pâquis pourrait être concernée par ce régime.

Pour rappel, la légalisation d'une zone à 30 km/h sur le Canton de Vaud est du ressort de Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et est régie par l'Ordonnance fédérale du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre ainsi que par l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR).

Chaque réalisation d'une zone à 30 km/h nécessite la soumission d'une étude de faisabilité à la DGMR et nous attendons leur décision. A l'heure où nous vous présentons ce rapport, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la décision à venir du service cantonal, néanmoins notre Municipalité semble positive à ce sujet.

Après plusieurs questions relatives à ce régime de 30 km/h auprès de nos autorités communales, nous pouvons toutefois vous informer que des aménagements routiers vont être effectués afin de sécuriser au mieux ces tronçons, que la décision cantonale soit positive ou négative.

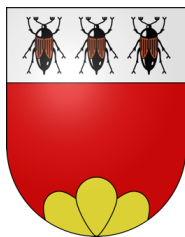
Nous tenons aussi à vous informer que selon une étude récente la vitesse moyenne sur ce tronçon est de 38 km/h, ce qui correspond à un des critères nécessaires au passage de la zone à 30 km/h.

Protection contre le bruit :

Comme mentionné dans le préavis, la pose d'un revêtement bitumineux à faible émission de bruit, couplé avec la possible zone à 30 km/h diminueront les nuisances liées au bruit pour les riverains.

Nous vous rendons toutefois attentifs, que même avec ces deux actions la diminution des nuisances sonores pourrait ne pas être suffisante pour atteindre les normes en vigueur. Nous sommes conscients qu'une diminution drastique du bruit ne sera pas atteinte.

Avec ce préavis, la municipalité a prévu de mettre en œuvre les aménagements nécessaires afin de diminuer au mieux ces nuisances.



Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne
Rapport de la commission technique

Conclusion

Après examen, analyse et séance de questions-réponses, la commission technique a pu rédiger ce rapport en toute connaissance des éléments techniques de ce préavis. Nous sommes conscients qu'il reste encore quelques inconnues dans ce préavis, mais nous accordons notre confiance à nos autorités actuelles et futures, ainsi qu'au service technique qui mettront tout en œuvre pour que ces travaux se déroulent au mieux.

Au vu de ce qui précède, la commission technique ad hoc vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis 04/2021 sans modification.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 21 mai 2021

La Commission technique pour le préavis 04/2021

Président : Damien Cuche _____

Rapporteur : Sarah Brändle _____

Membre : Hélder da Silva _____